



**MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE
ET DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

**Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.**

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#)

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : 11 / 12 / 2024

Dossier complet le : 11 / 12 / 2024

N° d'enregistrement : 2024_8487

1 Intitulé du projet

WASQUEHAL (59) - Projet de requalification du site Georges

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination

SAS FONCIERE DU BREUCQ

Raison sociale

N° SIRET

9 2 2 3 9 4 1 2 7 0 0 0 1 8

Type de société (SA, SCI...)

SAS

Représentant de la personne morale : Madame

Monsieur

Nom

DANSET

Prénom(s)

ALEXANDRE

DS

AD

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire.

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)
39.b)	
41.a)	

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

Oui Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

Oui Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

L'opération concerne la réhabilitation du site "Georges" à WASQUEHAL (59), un site industriel en friche représentant un foncier stratégique de 2,8ha accueillant actuellement d'anciens entrepôts/bâtiments industriels.

La déconstruction du bâtiment existant est prévue en raison d'incompatibilités structurelles et architecturales, les matériaux associés seront soigneusement triés pour pouvoir être mis à disposition de plateformes locales de réemploi.

Le projet consiste en l'aménagement de quatre ensembles bâti (SDP globale 25 000m²) et de leurs espaces extérieurs communs (stationnement, desserte, espace de promenade et de loisir) comme suit :

- Bâtiment A : Logement locatifs sociaux (LLS) avec de cellules d'activité / artisanat / commerce en RDC
- Bâtiment B : Logements étudiants/jeunes actifs et équipements ouverts à tous (dojo, restaurant, coworking)
- Bâtiment CD : Logement locatifs intermédiaire (LLi) et restaurant
- Bâtiment EF : Logement en accession à la propriété et restaurant

Au global, 230 logements et 300 chambres seront créés. Du stationnement sera réparti sur la parcelle, dont environ 50 places sur les 300 créées seront ouvertes au public.

4.2 Objectifs du projet

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Dossier Loi sur l'Eau (rubrique 2150)

Permis d'aménager + permis de construire

Nota : le site a fait l'objet d'une procédure de demande d'examen au cas par cas en 2021 dans le cadre d'un précédent projet d'aménagement, dispensé de la réalisation d'une évaluation environnementale.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Assiette foncière Emprise imperméabilisée avant/après SDP projetée Nombre de logements Nombre de stationnements (dont publics)	2,8 hectares 2,2 hectares / 1,3 hectares environ 25 000m ² env. 230lgts + 300 chambres env 300pl (50 places public)

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : 14 Voie : AVENUE JEAN PAUL SARTRE

Lieu-dit :

Localité : WASQUEHAL

Code postal : 5 9 2 9 0 BP : Cedex :

Coordonnées géographiques^[1]

Long. : 0 3 ° 0 8 , 1 0 " Lat. : 5 0 ° 4 0 , 2 2 "

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Point de d'arrivée : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

ⁱ Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucune ZNIEFF de type I ou II n'intercepte la zone d'étude. Toutefois, plusieurs zones d'intérêt écologique, faunistique et floristique sont recensées dans un rayon de 5 km autour de la zone étudiée, la plus proche "310013373 - Vallée de la Marque entre Ennevelin et Hem" se situant à 3.5 km au sud-est du site.
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La zone d'étude se situe au sein de la Métropole Européenne de Lille.
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun arrêté de protection de biotope n'intercepte la zone d'étude. Toutefois, l'arrêté de protection de biotope "FR3800449 - Prairie des Willemots" se situe à 15 km au nord-ouest du site.
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La zone d'étude se situe au sein de la Métropole Européenne de Lille.
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site ne se situe dans aucun périmètre de parc national, de parc naturel marin, de réserve naturelle (nationale ou régionale) de zone de conservation halieutique ou de parc naturel régional. Parmi l'ensemble des entités évoquées, la plus proche de la zone d'étude se situe à 4,5 km au sud-est et correspond à la réserve naturelle régionale "RNR 120 - Le Héron".

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Située au sein de la commune de Wasquehal, la zone d'étude est couverte par le PPBE 2022 – 2025 de la MEL- qui a été adopté à l'unanimité par le conseil métropolitain ce vendredi 29 avril 2022. Aucun enjeu particulier n'est repéré sur les parcelles du projet. Le seul enjeu présent aux abords du projet est la « zone calme » repérée au niveau de la Branche de Croix, qu'il convient de préserver.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun monument ou site historique, ni même leur abord n'est intercepté par la zone d'étude. L'entité la plus proche correspond au périmètre de protection AC1 du site inscrit "Eglise Saint-Martin" situé à 300 m à l'est.
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Des études floristiques et pédologiques ont été réalisées afin d'identifier les éventuelles zones humides (en 2021 puis mise à jour en 2023) : des zones humides sont identifiées le long du Noir Ruisseau (voir annexe), elles représentent environ 950m ² et seront préservées dans le cadre du projet (mise en défends en phase travaux)
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune de Wasquehal est couverte par un Plan de Prévention des Risques Naturels Inondation approuvé le 02/10/2015 : les parcelles ne sont toute fois pas dans les zones concernées par les aléas.
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Situé dans un environnement contenant de nombreux sites et sols pollués, et repéré au PLU comme site pollué, le site a fait l'objet d'investigations en 2016 et en 2024 : les investigations ont mis en évidence plusieurs zones de contamination des sols (voir cartographie en annexe). Un plan de gestion a été établi pour assurer la mise en compatibilité du site avec les usages projetés.
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune de Wasquehal est située au sein de la ZRE de la nappe des calcaires carbonifères. L'arrêté préfectoral associé précise que les prélèvements d'eau souterraines réalisés à plus de 90m sont soumis à Autorisation au titre de la Loi sur l'Eau s'ils dépassent 8m ³ /h. Le projet ne sera pas impacté, les éventuels rabattements de nappe se feront à faible profondeur.
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Après consultation des sites ressources, la zone d'étude n'intercepte aucun périmètre de protection rapprochée ou éloignée d'un captage d'eau. Aucun prélèvement d'eau destinée à la consommation humaine n'est présent dans un rayon de 5 km autour du site.
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Après consultation de l'atlas des patrimoines, la zone d'étude ne fait pas l'objet d'une procédure de classement. Le site inscrit le plus proche se situe à 6.4km à l'est, et correspond aux abords du Moulin de Coulombier .

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Deux sites NATURA 2000 sont situés dans un rayon de 20 km autour de la zone d'étude. Le plus proche se situe à 13.9 km à l'est et correspond au site BE 32002CO "vallée de l'Escaut en aval de Tournai".
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Après consultation de l'atlas des patrimoines, la zone d'étude ne fait pas l'objet d'une procédure de classement. Le site classé le plus proche se situe à 1.2 km à l'est et correspond au "Parc Barbieux".

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'engendrera pas de prélèvements d'eau in situ. Les bâtiments du projet seront alimentés par l'intermédiaire des réseaux de distribution de la Métropole. Le projet limite d'ailleurs sa consommation en eau potable via la récupération des eaux pluviales, le choix de plantations locales et la mise en œuvre d'équipements sanitaires hydro-économiques.
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les études menées sur le site ont révélé la présence de la nappe à 3 à 4 m de profondeur. Le projet prévoit la création de parking enterrés : afin de réduire l'impact sur la nappe seul un niveau est prévu. Un rabattement de nappe sera prévu pour permettre la réalisation ds travaux, et un dispositif d'étanchéité sera mis en oeuvre pour les niveaux enterrés.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet sera source de déblais inertes et non inertes (travaux de terrassements, dépollution, déconstruction). Les matériaux de déconstruction seront valorisés sur site ou via des plateformes de réemploi. Un équilibre déblais remblais est visé à l'échelle du projet, en tenant compte des conclusions des études de pollution concernant l'état des terres excavées.
	Est-il déficitaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'apport de matériaux sera nécessaire pour la construction et l'aménagement : des filières locales et biosourcées seront favorisées pour réduire le bilan carbone du projet.
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'opération prévoit la création de logements et commerces/services, et l'aménagement d'espaces verts. Des dispositions seront prises eu égard à la sensibilité de la ressource (récupération/réemploi EP, dispositifs hydroéconomiques...). La gestion des EP se fera au maximum à la parcelle (infiltration dans les espaces verts) et les rejets se feront directement dans la Branche de Croix (et pas dans les réseaux MEL).
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les zones à enjeu écologiques repérées via le diagnostic (cf rapport en annexe) sont préservées dans le cadre du projet et les aménagement paysagers prévus ont vocation à renforcer la qualité écologique du site et à renforcer la trame verte/bleue. Les prescriptions de l'écologue pour la phase chantier, la conception du projet et l'exploitation seront respectées afin d'éviter toute nuisance pour la faune / impact sur la flore.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site NATURA 2000 le plus proche se situe à 13.9 km à l'Est et correspond au site BE 32002CO "vallée de l'Escaut en aval de Tournai". Au vu de la distance, des caractéristiques du projet et des habitats repérés, le projet n'est pas susceptible d'impacter les espèces relevées au BE 32002 "vallée de l'Escaut en aval de Tournai".
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'opération permet de répondre à un besoin en logements sur la commune tout en évitant la consommation d'espaces naturels, via la réhabilitation d'un site industriel en friche.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site n'est pas concerné par les tracés de canalisations de transport de matières dangereuses identifiées au PLU. Plusieurs établissements BASIAS et ICPE sont identifiés dans les environs du projet, ils n'ont pas d'impact notable sur les parcelles.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La zone d'étude est concernée par la présence d'un risque sismique faible, d'un risque moyen au retrait-gonflement des argiles ainsi que d'une exposition potentielle aux remontées de nappes. Les parcelles du projet ne sont pas concernées par les zonages du PPRI. Les dispositions nécessaires seront prises afin de pérenniser la réalisation des travaux et d'adapter les constructions au regard des contraintes s'exerçant sur les parcelles.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet réhabilite un site industriel pour l'implantation de logements/bureaux/commerces, permettant de supprimer toute nuisance liée aux usages industriels.
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Des déplacements journaliers seront générés par le projet, toutefois l'étude de circulation menée pour évaluer l'incidence sur le réseau routier montre que la situation ne sera pas impactée par les flux de véhicules entrants/sortants du site (voir étude en annexe). Par ailleurs, la localisation du projet et la conception du projet (cheminements, locaux vélos) favorisent les déplacements piétons/cyclables ainsi que l'utilisation des transports en commun.
	Est-il source de bruit ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les parcelles sont impactées par les nuisances de l'av. JP Sartre classée en catégorie 4 : le plan masse et les isolements de façade permettent de limiter l'impact de la nuisance pour les habitants.
	Engendre-t-il des odeurs ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le phasage des travaux ainsi que l'application du règlement de chantier (horaires, méthodologie et engins autorisés) permettront de réduire les nuisances vibratoires.
	Est-il concerné par des vibrations ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La ligne 2 du métro traverse le site (et engendre des vibrations) : aucune construction ne sera réalisée à l'aplomb ou à proximité (en souterrain) afin d'éviter toute incidence.
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet respectera les obligations réglementaires conformément à l'arrêté du 27 décembre 2018 relatif à la prévention, à la réduction et à la limitation des nuisances lumineuses
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet s'implante dans un secteur urbanisé déjà soumis au phénomène de pollution lumineuse.
	Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Engendre-t-il des rejets liquides ?		<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet va générer des rejets d'EU et EP : les bâtiments seront raccordés aux réseaux d'assainissement de la MEL pour les eaux usées.
Si oui, dans quel milieu ?		<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La gestion des EP se fera au maximum à la parcelle (infiltration dans les espaces verts) et les rejets se feront directement dans la Branche de Croix.

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	En chantier, les matériaux de déconstruction seront valorisés sur site ou via des plateformes de réemploi ; un équilibre déblais remblais est visé, en tenant compte des conclusions des études de pollution concernant l'état des terres excavées. Un SOGED sera applicable tout au long des travaux. Des locaux déchets seront prévus au RDC des projets pour la gestion des déchets en exploitation.
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La zone d'étude n'intercepte le périmètre d'aucun monument/ site inscrit ou classé. On note cependant à proximité directe du site, la présence d'éléments identifiés à l'IPAP. La réhabilitation fait l'objet d'une attention particulière à l'intégration architecturale des futurs constructions. La DRAC a été consultée et le site ne fera pas l'objet de diagnostics archéologiques (voir courrier en annexe).
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Actuellement à l'abandon, ce site était occupé par des activités industrielles. Le site de projet est au coeur d'une "zone urbaine de tissus résidentiels diversifiés", caractérisés par la mixité des fonctions entre fonction résidentielle et activités tertiaires. Le projet propose ainsi le développement de logements accompagnés de commerces/services animant les RDC.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

Cf Annexe 8.

DS
AD

7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

L'opération prévoit le développement d'une programmation mixte (logements + commerces/services) en réponse aux besoins de la commune, via le renouvellement d'une friche industrielle au positionnement stratégique (entrée de ville, proximité des transports en commun, de la Branche de Croix réaménagée).

Le projet améliore la qualité urbaine, environnementale et paysagère du site, et notamment :

- Préservation des espaces naturels / zones humides, et renforcement de la trame verte/bleue ;
- Désimperméabilisation et gestion des pollutions, permettant une amélioration du cycle de l'eau ;
- Valorisation des matériaux de déconstruction et production locale d'énergie pour un bilan carbone maîtrisé ;
- Prise en compte des nuisances/pollutions (bruit, vibrations, air) pour un cadre de vie sain

En ce sens, la réalisation d'une évaluation environnementale ne paraît pas nécessaire.

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié.	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	<input type="checkbox"/>
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	<input checked="" type="checkbox"/>
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

 Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1	Annexe 8 - Note d'accompagnement Annexe 9 - Topographie Annexe 10 - Géotechnique et pollution	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Annexe 11 - Faune flore et ZH Annexe 12 - Diagnostic phytosanitaire Annexe 13 - Etude de circulation	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Annexe 14 - Courrier DRAC	<input checked="" type="checkbox"/>
4		<input type="checkbox"/>
5		<input type="checkbox"/>

9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Nom

Prénom

Qualité du signataire

À

Fait le / /

DocuSigned by:
Alexandre DANSET
F1801EC896AD467...

Signature du (des) demandeur(s)